

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 123 (1943)

Rubrik: Procès-verbal du Sénat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal du Sénat — Senats-Protokoll Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 37^{me} séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles

tenue à Berne le 30 mai 1943, à 10 h. 15

Présidence : M. G. Tiercy, Genève, président central.

1. *Appel des délégués*. — Sont présents : 63 délégués.

MM. H. Adrian, C.-F. Bäschlin, Ch. Bernard, W. Bernoulli, A. Buxtorf, J. Carl, E. Cherbuliez, K. Dändliker, A.-U. Däniker, L. Déverin, P.-Th. Dufour, A. Ernst, R. v. Fellenberg, R. Florin, A. Fonio, K. Fueter, O. Fuhrmann, E. Gäumann, R. Geigy, G. Geilinger, P. Girardin, P. Gruner, A. Hagenbach, E. Handschin, J. Hunziker, B.-P.-G. Hochreutiner, A. Jaquerod, J. Kälin, Ch. Linder, E. Ludwig, J. Lugeon, M. Lugeon, I. Mariétan, P.-L. Mercanton, P.-A. Mercier, W. Mörikofer, H. Mollet, O. Morgenthaler, Aug. Müller, A. von Muralt, R. La Nicca, Th. Niethammer, M. Oechslin, H. Perret, M. Petitmermet, B. Peyer, F. de Quervain, M. Reichel, E. Rübel, S. Schaub, W. Scherrer, O. Schlaginhausen, W. Schopfer, G. Senn, R. Signer, W. Staub, R. Streiff-Becker, H. Streuli, G. Tiercy, A. Uehlinger, P. Wenger, Hch. Wolff, L. Zehntner.

Se sont excusés : MM. G. Burckhardt, R. Campell, G. Keller, A. Kreis, P. Niggli, F. Nussbaum, M. Du Pasquier, H. Stähli, J. Tercier.

Le président central souhaite la bienvenue aux délégués.

Scrutateurs : MM. W. Mörikofer et W. Schopfer, proposés par le président, sont nommés tacitement.

2. *Procès-verbal de la 36^{me} séance du Sénat du 14 juin 1942* : le procès-verbal est adopté.

3. *Comptes de 1942*.

a) *Rapport des vérificateurs des comptes*. Le rapport tendant à l'approbation des comptes est adopté sans discussion et à l'unanimité.

b) *Décharge*. Le Sénat décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée annuelle l'approbation des comptes pour 1942 et de donner décharge au Comité central pour l'exercice écoulé.

4. *Budget pour 1944.* Voici le projet transmis aux sénateurs :

Recettes

A. Cotisations annuelles (sans membres à vie)	Fr. 10,000.—
Bibliothèque de Berne	» 2,500.—
Vente des Actes et de la bibliographie	» 50.—
Dons	» —.—
B. Intérêts du compte capital	» 4,000.—
Intérêts du Legs Cécile Rübel	» 800.—
C. Contributions des commissions au compte général	» 700.—
Contribution de la Commission des publications (pour les nécrologies)	» 1,750.—
D. Crédits accordés par la Confédération	» —.—
Le montant ne sera connu qu'ultérieurement	» —.—
	<u>Fr. 19,800.—</u>

Dépenses

A. 1. Session annuelle	Fr. 600.—
2. Actes (impression et expédition)	» 6,050.—
Nécrologies	» 1,750.—
3. Liste des membres (part annuelle)	» 500.—
4. Administration :	
a) salaire	Fr. 6,600.—
b) caisse de compensation	» 150.—
c) matériel de bureau	» 350.—
d) frais de poste, téléphone	» 800.—
e) impressions, reliure	» 350.—
f) frais de voyage (Sénat, Assem- blée générale, etc.)	» 1,600.—
g) frais divers	» 350.—
5. Imprévu	» 600.—
6. Achat des œuvres d'Euler	» 100.—
B. Dépenses couvertes par les crédits qui seront accor- dés par la Confédération	» —.—
	<u>Fr. 19,800.—</u>

Le président central fait remarquer qu'au don Cécile Rübel de fr. 25,000.— (figurant déjà dans les comptes de 1942) est venu s'ajouter un nouveau legs du Dr J.-R. Geigy de fr. 5000.—, destiné au Fonds central. Le président central renouvelle à cette occasion ses remerciements à la famille de ce membre décédé. Le budget est adopté sans discussion.

5. *Demandes de crédits fédéraux pour 1944.* Les autorités fédérales ne pouvant de nouveau pas envisager une augmentation du mon-

tant global, les demandes de crédits sont adoptées conformément au projet présenté au Sénat :

Commission des Publications	Fr.	8,000.—
Commission géologique	»	73,000.—
Commission géotechnique	»	11,000.—
Commission géodésique	»	36,500.—
Commission des glaciers	»	6,000.—
Commission d'hydrobiologie	»	2,100.—
Commission pour l'étude des cryptogames	»	2,000.—
Commission de la bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle	»	2,500.—
Commission phytogéographique	»	1,000.—
Commission scientifique du Parc national suisse . .	»	1,500.—
Commission du Jungfrauoch	»	500.—
Société zoologique suisse	»	2,500.—
Société botanique suisse	»	2,500.—
Société mathématique suisse	»	3,000.—
Société suisse de paléontologie	»	1,000.—
Société suisse de chimie (renonce pour 1944)	»	—.—
Société entomologique suisse	»	1,000.—
Helvetica Physica Acta	»	2,000.—
Société suisse d'anthropologie et d'Ethnologie . . .	»	1,000.—
Tables annuelles de constantes environ	»	1,000.—
Unions internationales environ	»	3,500.—
	Fr.	<u>161,600.—</u>

M. R. Fueter déclare toutefois que le Sénat devrait, tout en remerciant les autorités fédérales de l'appui constant qu'elles donnent à la S. H. S. N., souligner ce qu'a de déprimant le fait que les autorités fédérales estiment ne pas pouvoir tenir compte pour la S. H. S. N. des augmentations constantes du coût de la vie. Pour l'activité de la Société, cette augmentation se traduit notamment par l'accroissement des frais d'impression. M. Fueter estime donc qu'une augmentation des crédits de 20 % au minimum eût été équitable. Le Président central fait remarquer qu'il a lui-même proposé une augmentation des crédits de 30 %, précisément pour ce motif, mais qu'il n'a pas obtenu jusqu'ici de réponse favorable. Le Sénat adopte la proposition de M. Fueter et décide à l'unanimité de charger le président central de transmettre aux autorités fédérales le vœu suivant rédigé par M. M. Lugeon :

« Les membres du Sénat de la Société helvétique des Sciences naturelles s'inclinent devant la décision des autorités fédérales concernant les crédits de travail qui lui sont alloués. Ils regrettent, toutefois, que la Science suisse ne puisse être davantage appuyée, à une époque où les services demandés à la Science en général sont de plus en plus exigés dans l'intérêt de la défense matérielle et spirituelle de la Patrie. »

6. *Election des délégués de la S. H. S. N. et des membres des Commissions pour l'exercice 1944/1949.* Les propositions soumis au Sénat sont adoptées (voir état nominatif p. 268 et suivantes) avec l'adjonction du nom du Prof. A. Mercier à la place du Prof. P. Gruner à la Commission pour la Station scientifique du Jungfraujoch. A propos de la Commission du Fonds Dr Joachim de Giacomi son président, M. R. La Nicca, relève le fait que les statuts de ce fonds empêchent les membres de cette commission de siéger dans une autre commission, si celle-ci s'occupe également de publications. Cette disposition peut constituer une entrave à l'activité scientifique des membres de la Commission du Fonds Dr Joachim de Giacomi. M. La Nicca propose l'étude de la question, étude à laquelle le Comité central procédera d'entente avec le président de cette commission. — Les membres de la Commission scientifique du Parc National Suisse n'ont pas encore pu être désignés à titre définitif, le président Prof. Ed. Handschin ayant été malade. Le Sénat donne mandat au Comité central d'approuver la liste définitive des délégués à cette commission.

7. *Règlement de la Commission d'Electricité atmosphérique.* Le texte français du règlement, adopté par la Commission le 29 août 1942, est approuvé à l'unanimité (voir les rédactions en allemand et en français, page 266).

8. *Lieu de l'assemblée générale de 1944 : élection du président annuel.* Au nom de la Societed engiadinaisa da Scienzas Natürelas, M. Reto Florin invite la S. H. S. N. à se réunir en 1944 à Sils (Engadine). Le président central ajoute que M. le Dr Campell est proposé comme président annuel pour 1944. Par acclamation le Sénat accepte ces deux propositions.

9. *Communications du président central.* Le président rappelle que le Département fédéral de l'Intérieur recommande aux personnes ayant l'intention de participer à des manifestations internationales à l'étranger, d'informer au préalable le Département de leur intention, pour que ce dernier puisse, le cas échéant, se prononcer sur l'opportunité de cette participation et la faciliter éventuellement par la voie diplomatique.

Le président rappelle aux Sociétés affiliées qui reçoivent un crédit fédéral la nécessité absolue de présenter des comptes conformes aux exigences du contrôle fédéral; si les comptes d'une société n'étaient pas conformes à ces exigences, le Comité central se verrait dans l'obligation de renoncer à présenter à l'avenir les demandes de crédit de cette société.

Rappelant encore une fois les dons récents faits à la S. H. S. N. (don Cécile Rübel et legs Dr J.-R. Geigy) le président central signale que des dons affectés aux dépenses d'ordre administratif de la S. H. S. N. ainsi qu'au fonds central sont les bienvenus.

Au sujet du compte rendu publié des réunions annuelles, le président rappelle que les procès-verbaux des séances des sections sont

établis exclusivement par les bureaux respectifs : le Comité central ne peut en aucun cas intervenir lui-même dans la rédaction des résumés et dans les contestations qui pourraient s'élever à ce sujet.

Le président central informe le Sénat des démarches que le Comité a faites auprès des autorités fédérales pour obtenir, par l'entremise de celles-ci, les périodiques des Etats-Unis qui sont retenus dans leurs pays d'origine depuis bientôt deux ans. Il saisit cette occasion pour remercier chaleureusement les autorités fédérales de l'appui bienveillant qu'elles ont donné à la S. H. S. N. pour cet objet, ce qui permet d'espérer qu'un certain nombre de ces périodiques pourront être obtenus au moins en un exemplaire; la Bibliothèque nationale a bien voulu se charger de mettre ces exemplaires à la disposition des intéressés pour consultation sur place ou photocopies.

10. *Rapports éventuels de présidents de commissions ou de délégués.* M. R. v. Fellenberg, délégué de la Société suisse d'Histoire de la Médecine et des Sciences naturelles, signale que cette société va commencer la publication d'une revue trimestrielle « Gessnerus ».

11. *Divers.* M. Reto Florin remercie vivement le Sénat de l'honneur fait à sa Société et à son canton par la désignation du président annuel en la personne de M. Campell et par la désignation du lieu de la réunion de 1944 à Sils.

Séance levée à 11 h. 45.